

Pèlerinage diocésain à Lourdes

Du lundi 6 au samedi 11 avril 2026



à lire avant de remplir votre bulletin d'inscription et à conserver

La notice de l'hospitalier – Conditions générales de participation

1 – Être Hospitalier à Lourdes :

C'est vivre l'expérience de la prière, de la fraternité et de la rencontre joyeuse avec nos frères fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap.

Au sein d'une petite équipe, l'Hospitalier se met au service du/des pèlerins qui lui sont confiés. Il fait preuve de :

- Bienveillance, convivialité et joie envers les pèlerins accompagnés et les autres hospitaliers,
- Disponibilité pour permettre aux pèlerins accompagnés de vivre pleinement tout le pèlerinage et pour venir en aide à des Hospitaliers en difficulté,
- Ponctualité pour le respect des horaires de rendez-vous,
- Rigueur pour le respect de la mission confiée dans des lieux ouverts à tous,
- Rigueur dans le respect des consignes de sécurité nécessaires au milieu d'une foule de plusieurs milliers de pèlerins : port du badge, « jamais seul avec un pèlerin », etc.,
- Capacité physique : rester debout plusieurs heures de suite, lever tôt / coucher tard, etc.,
- Respect des lieux et de toutes les personnes présentes (dans le sanctuaire et dans la ville) par sa tenue (ni short, ni bermuda) et son attitude,

En vous inscrivant comme « Hospitalière / Hospitalier », vous vivrez votre pèlerinage en aidant et en accompagnant ces personnes fragiles à vivre leur propre démarche de pèlerin. Vous vivrez des temps forts de prière et de partage afin d'être les uns pour les autres, les uns avec les autres, en marche avec le Christ, sous le regard de tendresse de Marie.

Il s'agit bien d'un pèlerinage – et non d'un séjour touristique –, auquel vous vous inscrivez. La bonne marche du pèlerinage nécessite le respect des pèlerins, le respect de son propre engagement comme Hospitalier et le respect des horaires.

Vous connaîtrez aussi les marches de longue durée, les stations debout prolongées, les manifestations de foule, l'exposition prolongée au soleil (ou à la pluie), le sommeil de courte durée. (Aménagement possible à voir avec la responsable diocésaine).

2 – Les Pèlerins accueillis :

Nous accueillons plusieurs types de pèlerins avec des besoins d'accompagnement différents :

- **Les pèlerins « dépendants » ou malades** qui nécessitent des soins en chambre, une assistance médicale et doivent être aidés pour leur toilette et/ou leur habillement, leur alimentation. Ils sont hébergés à l'Accueil Notre-Dame, établissement situé à l'intérieur du sanctuaire, qui dispose de lits médicalisés et d'équipements médicaux.
- **Les pèlerins avec un handicap mental.** Ces personnes ont besoin d'écoute et aussi d'attentions permanentes pour s'orienter, gérer leur argent, écrire une carte postale, etc.

3 – Missions des Hospitaliers à l'Accueil Notre-Dame :

A l'Accueil Notre-Dame (AND), l'Hospitalier fait partie d'une équipe encadrée par un(e) responsable et remplit une ou plusieurs missions :

Mission spécifique en chambre :

- Aide à la toilette dans le respect de l'aide à la personne : toilette partielle ou complète, douche, soins corporels ou de propreté,
- Transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil, du lit à la douche, etc.,
- Aide à l'habillage,
- Ménage journalier et désinfection le dernier matin des locaux de l'étage occupé par notre Hospitalité
Encadrement par les infirmier-e-s dans toutes les chambres.

Mission spécifiques à la salle à manger :

- Préparation et desserte des tables,
- Service des repas,
- Aide à l'alimentation des pèlerins le nécessitant,
- Nettoyage de la salle à manger après chaque repas.

Missions spécifiques aux brancardiers :

- Transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil, du lit à l'entrée de la douche, etc.,
- Aide à l'habillage final (pour les sorties si nécessaire)
- Ménage désinfection le dernier matin des locaux de l'étage occupé par notre Hospitalité.

Missions communes à tous les Hospitaliers de l'AND :

- Bienveillance, écoute et attention aux personnes accompagnées, (**→ cette mission étant celle qui sera confiée aussi aux hospitaliers aidants qui ne peuvent pas assurer un service hospitalier à 100% pour raison d'âge ou de santé**)
- Roulage des fauteuils,
- Accompagnement des pèlerins dans les activités proposées (processions, cérémonies, catéchèse, achats, etc.)

Services de garde :

- **Gardes de nuit** (21 h – 6h30) : assurées par 4 hospitalier(e)s pour répondre aux demandes des pèlerins, éviter que des pèlerins désorientés ne quittent l'étage, assurer la sécurité au niveau de l'étage.
- **Gardes de jour** : chaque hospitalier sera amené à faire une ou deux gardes de jour en matinée ou en après-midi.
- **Gardes des temps des repas** : tous les hospitaliers (s'organise)

Pour toutes ces gardes un planning sera établi par la responsable d'étage et affiché dans les chambres où vous assurez votre service. Il sera indiqué sur la feuille de route que vous recevrez au moment du départ (livret des services).

4 – Formation des hospitaliers :

L'Hospitalité propose des formations pour mieux accompagner les pèlerins.

Pour les nouveaux Hospitaliers :

- Entretien individuel téléphonique avec l'un des membres de l'équipe diocésaine de l'Hospitalité pour discerner ensemble la mission qui vous sera confiée.
- **Réunion de tous les nouveaux Hospitaliers samedi 28 février 2026** à la Maison diocésaine (21, rue St Roch à Poligny) **de 9h00 à midi** : le rôle des Hospitaliers dans l'organisation de notre pèlerinage.
- **Journée du service 2026, avec tous les hospitaliers, le samedi 14 mars de 9h00 à 17h00** à la Maison diocésaine : tous les hospitaliers sont réunis pour la présentation précise du pèlerinage et l'organisation des tâches de chacun avec précision. Temps de partage pour faire connaissance. Le livret du service vous sera remis le jour du départ.

5 – Constitution des équipes :

Pour permettre de constituer les équipes et répondre au mieux aux besoins des pèlerins et aux capacités des Hospitaliers, il vous est demandé d'indiquer dans le bulletin d'inscription vos souhaits de mission, mais aussi vos difficultés telles que pousser ou porter, vos hésitations à pouvoir effectuer certains soins en chambre femmes ou hommes. Nous en tiendrons compte autant que faire se peut.

Lors de la journée du 14 mars à Poligny, nous vous confirmerons votre affectation.

6 – La tenue des hospitaliers et hospitalières :

L'Hospitalité fournit aux dames (prêt gratuit) : une blouse bleu ciel, un gilet sans manches bleu marine, une cape ; à porter sur une jupe ou robe ou un pantalon bleu marine, et des chaussures pas trop voyantes. Pour travailler : tabliers PVC et gants jetables... et un pull ou gilet bleu marine selon météo !

Polo à acheter si vous n'en avez pas encore (20 €) – et facultatif : manteau Softshell (80 €)

L'Hospitalité fournit (prêt gratuit) un blouson à manches bleu marine. Les hommes travaillant en chambres auront une blouse blanche.

Un poncho PVC (pluie !) pourra vous être vendu lors de la journée du 14 mars. Le polo bleu ciel est à acheter si vous ne l'avez pas encore (à porter avec un pantalon bleu marine ou jean foncé, chaussures pas trop voyantes – éviter les baskets, pull marine si possible) de même qu'un manteau Softshell pour les dames qui le souhaitent.

7 – Votre inscription :

Possible à partir de cette année par Internet, vous recevrez un lien pour vous inscrire vous demandant un mot de passe et tout est très facile ensuite ! Nous sommes à votre disposition pour vous aider ou pour que vous veniez vous inscrire à Poligny lors des permanences. Nous vous encourageons à le faire !!! nous sommes là pour vous aider !!!

Sinon votre fiche d'inscription papier est à renvoyer à l'Hospitalité, à l'adresse mentionnée en dernière page de cette notice, accompagnée de votre paiement **et de votre photo** (visage, indispensable pour le montage du trombinoscope).

Le mode de règlement vous offre diverses possibilités de choix : tout est clairement consigné dans le bulletin d'inscription. N'hésitez surtout pas à nous communiquer vos éventuelles difficultés à remplir certaines missions.

Extrait de casier judiciaire (idem 2025 : voir page 5)

Pèlerinage Lourdes 2026 – Notice destinée aux Hospitalières et Hospitaliers

Date limite d'inscription fixée au 1^{er} février 2026.

8 – LES TARIFS pour les Hospitaliers :

	Hôtel Hélianthe-Compostelle		Accueil Notre Dame
	Chambre double (ou triple)	Chambre individuelle	Chambre multiple
Participation demandée	540 €	540 € + 125 € (2 chèques)	490 €

Si vous n'êtes pas imposable sur le revenu, il vous est **possible de régler en une ou 4 fois** : les règlements sont possibles par chèque (préconisé !), mais également en chèques vacances (pas de reçu fiscal dans ce cas), ou encore par virement sur le compte Société Générale : **dans ce dernier cas joindre le justificatif à votre fiche d'inscription**)

Notez bien le libellé suivant lors de votre virement « **Lourdes 2026 Hospitalier** » en ajoutant si vous l'avez coché « **DON** »

Compte à créditer : **AD HOSPITALITÉ JURASSIENNE**
IBAN FR76 3000 3011 5000 0502 6085 714
BIC : SOGEFRPP

Pour le montant de 540 € (Hélianthe)	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 270 €	<input type="checkbox"/> En 3 fois (*) 3 chèques de 180€	<input type="checkbox"/> En 4 fois (*) 4 chèques de 135 €	+ Supp ch ind. 1 chèque de 125 €
Pour le montant de 490 € (Accueil N-Dame)	<input type="checkbox"/> En 2 fois : 2 chèques de 245€	<input type="checkbox"/> En 3 fois (*) 3 chèques de 164€	<input type="checkbox"/> En 4 fois (*) 4 chèques de 123 €	

(*) ATTENTION pour les paiements en plusieurs fois, au 15 mars seront encaissés tous les chèques restants si nous les avons reçus un peu tard.

Si vous êtes imposable sur le revenu, vous pouvez régler votre pèlerinage PAR DON en une seule fois et demander un reçu fiscal (voir bulletin d'inscription) en renonçant à tout remboursement des frais engagés ci-dessus, les laissant à l'Association Diocésaine en tant que don. (Si vous demandez une chambre individuelle, vous régleriez le montant de 125 € par chèque à part, qui ne sera pas comptabilisé en DON).

SOLIDARITÉ : **Tout DON complémentaire est possible**, et vous restez libres, selon vos moyens, d'augmenter le montant total de votre pèlerinage (que ce soit en formule imposable, ou non imposable...)

ATTENTION : UN DON N'EST PAS REMBOURSABLE.

Ce prix comprend par personne :

- Le transport par bus Lons-le-Saunier – Lourdes aller et retour
- Le séjour en pension complète, en chambre partagée, du dîner du lundi 6 avril au repas du soir du samedi 11 avril repas de midi (pique-nique pour le retour de jour)
- La contribution au sanctuaire
- Les assurances : assistance-rapatriement, et responsabilité civile
- Les frais administratifs de la direction des Pèlerinages (livret, écharpe, gratuité de 3 accompagnateurs du diocèse) et de l'Hospitalité Jurassienne (livrets Hospitalité, dépenses administratives, aumônier).

Ce prix ne comprend pas :

- Le déjeuner du lundi 6 avril 2026 ;
- Les boissons, cafés, extras et dépenses à caractère personnel et les pourboires ;
- Les offrandes pour les célébrations ;
- Le supplément en chambre individuelle à l'hôtel Hélianthe est à régler en sus (125 €) ;
- La garantie annulation de votre fait ;
- Le pré et le post acheminement jusqu'au bus de départ ;
- Tout ce qui n'est pas inclus dans « ce prix comprend ».

9 – L'HOTEL :

Hôtel HELIANTHE-COMPOSTELLE *** : pour les Hospitaliers

Cet hôtel est situé à proximité de la Porte Saint Michel, à 600 m de l'Accueil Notre Dame (9 min)

Accueil Notre Dame – 4^{ème} étage Sainte Claire : pour les Hospitaliers qui souhaitent être plutôt « aidants »

Situé dans le sanctuaire, là où sont également logés les pèlerins accompagnés.

Couchage en chambres multiples (4 ou 6 lits) – ATTENTION nombre de lits limité.

10 – LE VOYAGE (de jour) :

Destination : Lourdes (France)

Date de départ : lundi 6 avril 2026 depuis le parking Place du Champ de Foire à Lons-le-Saunier (marché)

Date de retour : samedi 11 avril 2026 vers 20h00 (même lieu que le départ)

Transport :

Voyage en bus grand tourisme (BULLY : 2 ou 3 bus de 50 places – et des hospitaliers désignés voyageront dans les 3 ou 4 bus PMR LASABAREILLES pour accompagner les pèlerins).

Le voyage dure environ 12 h et comporte des arrêts réguliers pour éviter la fatigue.

11 – Annulation :

L’Hospitalier peut annuler à tout moment sa participation moyennant le paiement des frais d’annulation prévus et stipulés dans la fiche d’inscription, soit 100 €.

Annulation par l’Hospitalier pour raison de force majeure (courriel ou lettre adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) - **Barème d’annulation** (sur le prix total du voyage) : **il sera retenu une somme de 100 € correspondant aux frais généraux** pour toute annulation avant le 20 mars – Aucun remboursement pour une annulation après cette date).

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages. Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 400 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation

12 – Adresse d’envoi de votre dossier d’inscription et de vos paiements :

Mais nous vous encourageons vivement à essayer de le faire via le lien que vous aurez tous reçus !

EVECHE DE SAINT CLAUDE - Hospitalité Jurassienne Notre Dame de Lourdes

21, rue Saint Roch – 39800 POLIGNY

Renseignements : 06 30 10 25 31

Permanence les lundis et jeudis de 14h à 16h du 5 janvier au 19 mars 2026.

Permanences exceptionnelles pour les inscriptions

mais pensez bien à prendre rendez-vous :

Les samedis 10 – 17 et 24 janvier 2026

06 30 10 25 31 (Agnès)

13 – Annexes inscription : RGPD, droit à l'image, assurance

INFORMATIONS LEGALES

Si le dossier n'est pas correctement complété ou s'il est incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

En demandant mon inscription au pèlerinage de Lourdes 2026 :

- J'autorise le Service diocésain des pèlerinages à enregistrer mes coordonnées mail, postale et téléphoniques, et accepte de recevoir des informations exclusivement de l'Hospitalité et de l'Association Diocésaine par mail, SMS ou courrier postal.
- J'autorise, de droit, les responsables du pèlerinage à utiliser sur les documents internes et le site du diocèse, les photos du pèlerinage et des activités connexes sur lesquelles je pourrais figurer et/ou sur lesquels pourrait figurer mon enfant. Conformément à la loi, je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et en demander le retrait de toute publication ou diffusion.
- J'atteste avoir lu la Charte pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables du Sanctuaire de Lourdes et m'engage à l'appliquer dans tous les moments où je serai en présence/contact avec des personnes mineures et des personnes vulnérables ;
- J'accepte de me soumettre aux vérifications légales de mon casier judiciaire concernant la protection des personnes mineures et des personnes vulnérables en fournissant l'extrait B3 de mon casier judiciaire à la Direction du Pèlerinage

(bulletin disponible sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>) et en le téléversant lors de l'inscription par Internet ou en le présentant le 14 mars prochain, lors de la journée du service.

Le document sera supprimé dès qu'il aura été validé par un gestionnaire.

Nous encadrons des personnes vulnérables, de ce fait selon la nouvelle réglementation en vigueur il est demandé à chaque hospitalier de nous présenter un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 6 mois que vous nous présenterez OBLIGATOIREEMENT lors de la réunion du 14 mars. (ce document ne sera pas conserver, vous devez juste le montrer).

Pour l'obtenir :

Par Internet : Service-public.fr (une fois sur le site : « demande en ligne d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) (démarche en ligne) (conseil : ne passez pas par FranceConnect, ce sera plus rapide)

Par courrier : si vous n'avez pas possibilité de le faire via Internet, vous pouvez aussi effectuer votre demande d'extrait de casier judiciaire en écrivant à :

Casier judiciaire nationale
44317 NANTES CEDEX3

Votre demande dit indiquer vos : NOM – Prénom – date et lieu de naissance ainsi que votre adresse postale.

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine Saint-Claude sis à Maison du diocèse ; 21 rue St Roch 39800 Poligny utilisent mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre strict de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris :

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 2 ans.

(Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNEES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude.
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine du diocèse de Saint-Claude.
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

L'Hospitalité Jurassienne, le Service Diocésain des Pèlerinages, rattachés à l'Association Diocésaine de Saint-Claude transmettent mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage, avec mon accord, pour l'organisation de point de rendez-vous ou de transport (transporteurs locaux choisis pour le voyage en bus, ou de covoiturage).

L'Association Diocésaine de Saint-Claude utilise ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine].

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

**VOLET ASSURANCE : Notice d'information de la Mutuelle d'assurances St-Christophe
(Arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A. 112 du Code des assurances)**

La fiche d'information relative au fonctionnement des garanties « Responsabilité civile » dans le temps est à votre disposition sur demande (**elle est identique à celle que vous avez reçue en ces dernières années si vous avez participé au pèlerinage.**)

Si vous êtes nouvel hospitalier, nous pouvons vous faire parvenir la fiche par mail ou joignez une 'enveloppe timbrée à votre adresse que vous joindrez à votre inscription, ou venez aux permanences, elle est également consultable sur le site Internet du diocèse, page « célébrer » puis « Service des pèlerinages » et vous trouverez le lien « [conditions générales de participation aux pèlerinages...](#) »

J'atteste également avoir été informé(e) et lu la notice d'information relative **au fonctionnement des garanties « responsabilité civile »** de la mutuelle Saint-Christophe (arrêté du 31 octobre 2003 – annexe de l'article A.112 du Code des assurances).

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage à LOURDES du 6 au 11 avril 2026, organisé par le diocèse de Saint-Claude,

J'AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude du LUNDI 06/04 au SAMEDI 11/04/2026 pendant le pèlerinage diocésain de LOURDES 2026.

L'utilisation des images et sonores réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/Direction des pèlerinages du Diocèse de Saint-Claude>

Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage LOURDES 2026.

Ainsi, vous reconnaissiez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Saint-Claude, à titre gracieux

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Saint-Claude à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.

En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Saint Claude et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages [Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny].

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Saint-Claude à l'adresse suivante : Maison du Diocèse, 21 rue St Roch, 39800 Poligny.

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Saint-Claude contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

Je validerai/signerai :

- soit lors l'**inscription par Internet**
- soit en **page 2 de mon inscription papier**

que j'ai bien pris connaissance du programme, de la participation financière, des conditions énérales de ventes et de participation et cela confirmara mon inscription